

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

*Direction générale de l'aménagement,  
du logement et de la nature*

Agence nationale de l'habitat

**Délibération n° 2011-17 du 13 septembre 2011 du conseil d'administration  
de l'Agence nationale de l'habitat relative à la prorogation du régime des avances**

NOR : DEVL1126238X

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Les conditions de versement des avances prévues par la délibération n° 2010-58 sont prorogées jusqu'au 31 décembre 2012. Cette date pourra être révisée en fonction de la situation de trésorerie de l'Agence. À cette fin, sur la base d'un bilan de l'utilisation des avances d'octobre 2009 à juin 2012, le conseil d'administration se prononcera à mi-exercice sur la poursuite du dispositif.

La présente délibération sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 13 septembre 2011.

*Le président du conseil d'administration  
de l'Agence nationale de l'habitat,*

D. BRAYE